



UNE MISSION FORFAITAIRE

- Salaire minimum conventionnel
- Mentions légales
- Heures supplémentaires
- ...

Vérification et validation des bulletins de paie



group **egz**
Payes & social



Vérification et validation des bulletins de paie

Une mission d'audit et de validation de la paie afin d'éviter les erreurs pouvant s'avérer facheuses tant pour l'employeur que pour le salarié et pour préserver l'entreprise des conflits sociaux et d'éventuelles pénalités financières.

La mission VÉRIFICATION ET VALIDATION DES BULLETINS DE PAIE prend en charge :

Vérification des bulletins de paie

• *La vérification des bulletins de paie peut porter sur un ou plusieurs mois, voire plusieurs années. Le cadre précis de la mission est définie lors de la signature du mandat de mission.*

- Présence des mentions légales obligatoires.
- Absence de mentions interdites.
- Vérification du salaire minimum conventionnel.
- Vérification des indemnités et primes prévues par votre convention collective.
- Majoration des heures supplémentaires, majoration pour travail de nuit, du dimanche et des jours fériés...

En option

- Vérification des maintiens de salaire en cas d'arrêt de travail, maladie ou accident du travail.
- Vérification des indemnités de licenciement.

group**egz**
Payes & social

INFORMATIONS & DEVIS

par téléphone : **01 70 617 610**

par e-mail : **social@payes-egz.fr**